



OFFICE CANTONAL DES POURSUITES

VENTE IMMOBILIÈRE

Le vendredi 1^{er} septembre 2023 à 10:30 heures aura lieu à Genève, à la salle des ventes de l'Office cantonal des poursuites, rue du Stand 46, 1204 Genève, au 1^{er} étage, la vente aux enchères publiques des immeubles inscrits au Registre foncier au nom de Monsieur Daniel Jean Paul GASSER, domicilié route d'Annecy 237, 1257 La Croix-de-Rozon (*débiteur*).

Désignation de l'immeuble de base

L'immeuble consiste en la parcelle n° 3242, sise route d'Annecy 237, 239 et 241, commune de Bardonnex.

Sur cette parcelle de 1'566 m² sont érigés les bâtiments n° 755 (garage privé, surface totale 901 m², souterrain), n° 754 (habitation à plusieurs logements, 240 m²), n° 753 (habitation à plusieurs logements, 239 m²) et 752 (habitation à plusieurs logements, 194 m²).

La parcelle se situe en zone de développement 4B.

Description des parts de PPE à réaliser :

Le feuillet PPE 3242-30, représentant 48/1'000^{ème}, confère un droit exclusif sur les lots 2.02 appartement, balcons – local annexe : 1.34 cave.

Il s'agit d'un appartement situé route d'Annecy 237, avec balcon et terrasse privative, de 5 pièces d'environ 117 m² (appartement et balcon) situé au rez-supérieur, de plain-pied côté entrée, avec une cave.

Il se compose de la manière suivante : hall d'entrée, cuisine, séjour, WC invités, balcon et accès direct à une terrasse privative de 45 m², 3 chambres, une salle-de-bains, une salle de douche et une cave.

Le feuillet PPE 3242-25, représentant 4/1'000^{ème}, confère un droit exclusif sur le lot 1.25 garage (box fermé avec porte métallique).

L'appartement est occupé par le propriétaire.

Une visite unique (sans inscription) est organisée par l'Office cantonal des poursuites le vendredi 30 juin 2023 à 13:00, les personnes intéressées sont attendues directement sur place (route d'Annecy 237, 1257 La Croix-de-Rozon, rez-de-chaussée).

Estimation de l'Office

Feuillet 3242 n° 30 – appartement :
Ci.....CHF 975'000.--

Feuillet 3242 n° 25 – garage :
Ci.....CHF 45'000.--

Délai de production : 11 mai 2023

AVIS

Les conditions de vente, l'état des charges ainsi que l'expertise des immeubles seront déposés à partir du **12 juin 2023** à l'Office cantonal des poursuites (rue du Stand 46 – 1204 Genève) au 1^{er} étage où chacun peut en prendre connaissance. Ces documents seront également consultable sur le site internet de l'Office à partir de cette même date.

Par la présente, les créanciers gagistes et les titulaires de charges foncières sont sommés de produire à l'Office soussigné, **dans le délai fixé pour les productions**, leurs droits sur les immeubles, notamment leurs réclamations d'intérêts et de frais, et de faire savoir en même temps si la créance en capital est déjà échue ou dénoncée au remboursement, le cas échéant pour quel montant et pour quelle date. Les droits non annoncés dans ce délai seront exclus de la répartition, pour autant qu'ils ne soient pas constatés par le registre foncier. De même, les tiers auxquels un titre hypothécaire a été donné en gage doivent indiquer le montant de leur créance garantie par gage.

Devront être annoncées dans le même délai toutes les servitudes qui ont pris naissance avant 1912 sous l'empire de l'ancien droit cantonal et qui n'ont pas encore été inscrites au registre foncier. Les servitudes non annoncées ne seront pas opposables à l'acquéreur de bonne foi des immeubles, à moins que, d'après le code civil suisse, elles ne produisent des effets de nature réelle même en l'absence d'inscription au registre foncier.

Doivent également être annoncés les droits grevant l'immeuble lui-même.

Il ne sera vendu qu'autant d'immeuble qu'il est nécessaire pour désintéresser les créanciers (art. 107 ORFI). Compte tenu de leur unité économique, les immeubles 3242-30 et 3242-25 feront, cas échéant, l'objet d'une mise à prix en bloc, précédée de mises à prix séparées (art. 108 ORFI appliqué par analogie).

La vente est requise par un créancier saisissant.

Genève, le 29 mars 2023

<http://ge.ch/opf/ventes>



OFFICE CANTONAL DES POURSUITES
Geoffrey ERROQUEZ, juriste (☎ 022 388 91 41)